

BULLETIN DE VEILLE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE VEILLE STRATÉGIQUE ET D'INTELLIGENCE TERRITORIALE DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEÏMA

MARS 2026

N° 11



DANS CE NUMÉRO

ACTUALITE ANALYSEE · P.2

Épisodes pluviaux et effondrements:
Enjeux de résilience et de gestion des
risques naturels

OMPIC: dynamiques
entrepreneuriales et impératifs
de structuration territoriale

ACTUALITE EN BREF · P. 10

Engagement d'une station de
dessalement pour renforcer la
sécurité hydrique

Filière fruits rouges : évaluation
des impacts des intempéries sur
la production

ACTUALITE CHIFFREE · P.9

Inflation : recul annuel des prix (– 0,6 %) malgré
des tensions persistantes sur les produits
alimentaires

Ressources en eau : amélioration
significative des réserves nationales sur un
an (+101 %)

EVENEMENTS · P. 15

Création de la Société de développement
numérique et de l'intelligence territoriale de la
région

Cycle de formation pour les entreprises et
acteurs économiques de Tanger du 15 avril
au 14 mai 2026

Chefchaouen reconnue parmi les 20 villes mondiales pionnières du zéro déchet

Chefchaouen a été sélectionnée parmi les 20 villes pionnières mondiales de l'initiative onusienne « 20 villes vers le zéro déchet », soutenue par le PNUE et ONU-Habitat. Cette distinction salue ses actions concrètes : lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets organiques, recyclage inclusif et réduction des plastiques à usage unique. Chefchaouen s'affirme comme un modèle durable, valorisant l'image environnementale de toute la région.



Source: [Lien](#)

Du 01/04/2026

ACTUALITÉS ANALYSÉES-FOCUS DU MOIS



Inondations à Ksar El Kébir (Source: SABC Digital News)

Inondations : Analyse des impacts et perspectives d'action territoriale

Inscrite dans l'esprit de la Haute Sollicitude Royale envers les citoyens du Royaume, la réponse des autorités aux épisodes pluviaux exceptionnels ayant affecté plusieurs provinces du nord a été à la hauteur des enjeux. La mobilisation conjuguée des services centraux et territoriaux, la sécurisation des zones exposées et l'accompagnement des populations sinistrées ont traduit, dans l'action, la pleine expression de la solidarité nationale.

Pour autant, l'ampleur des perturbations générées dans les zones de Ksar El Kébir, Tétouan, mais aussi Chefchaouen et Al Hoceima, touchant simultanément l'habitat, les infrastructures et le secteur agricole, appelle une lecture territoriale plus structurée.

Si les manifestations de ces impacts sont documentées dans leurs grandes lignes, la disponibilité limitée de données chiffrées précises restreint à ce stade la portée de l'évaluation et oriente en partie les priorités d'action vers le renforcement des dispositifs de suivi territorial. La capacité à quantifier les effets d'une crise constitue en effet un préalable à toute réponse publique structurée et calibrée.

Sur le plan des infrastructures, plusieurs axes structurants ont été affectés. La route reliant Tanger à Ksar El Kébir a été temporairement interrompue en raison de la montée des eaux, entraînant des perturbations localisées de circulation et l'isolement de certaines zones rurales et agricoles. Ces coupures ont directement ralenti l'acheminement des productions agricoles, limité l'accès aux exploitations et généré des tensions sur les marchés locaux. Cet épisode met en évidence la dépendance de certains territoires à un nombre restreint d'axes routiers structurants et l'enjeu que représente le développement de solutions de contournement adaptées pour garantir la continuité des flux logistiques en situation de crise.

Les effondrements : un indicateur de la vulnérabilité du bâti existant

À Tétouan, les fortes précipitations ont conduit à l'effondrement partiel de l'ancien siège de la municipalité, bâtiment public dont l'état de dégradation antérieur était connu. L'événement a nécessité la mobilisation rapide des autorités locales, la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'intervention de services techniques pour évaluer la stabilité de la structure. Plus largement, les analyses disponibles sur l'urbanisme dans les zones inondables soulignent que les épisodes pluvieux récents ont accéléré la dégradation de certaines structures existantes, exposant la vulnérabilité du patrimoine bâti ancien face aux infiltrations d'eau et à l'humidité prolongée.

Cet incident illustre une réalité structurelle que les analyses de risque urbain identifient régulièrement : la dégradation progressive du bâti ancien, lorsqu'elle n'est pas suivie par des dispositifs de maintenance ou de réhabilitation préventive, peut déboucher sur des désordres accélérés en situation d'exposition climatique.

En l'absence de données exhaustives sur le nombre de bâtiments concernés dans les zones exposées, les éléments disponibles suggèrent une fragilisation diffuse du bâti susceptible de se manifester à nouveau lors de prochains épisodes. L'enjeu est donc d'ordre systémique : le parc bâti ancien, partiellement localisé dans des zones exposées aux crues, appelle un effort de recensement et de priorisation que les acteurs régionaux sont en mesure d'initier et de coordonner. Le Programme de Développement Régional (PDR) de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima prévoit d'ailleurs des actions spécifiques en matière de réhabilitation des médinas et de traitement des bâtiments menaçant ruine, qui constituent un cadre d'intervention déjà existant sur lequel il convient de s'appuyer et d'accélérer la mise en œuvre.



La pression agricole : de la submersion des parcelles à la désorganisation des marchés

Dans les zones agricoles du nord, notamment autour de Ksar El Kébir, les inondations ont provoqué la submersion de vastes superficies, l'interruption temporaire des activités de certaines exploitations et des pertes de production sur des cultures en cours. La conjonction de terres submergées et d'axes logistiques interrompus a renforcé les difficultés des exploitants en limitant à la fois leur capacité à contenir les pertes et à acheminer les productions encore disponibles vers les marchés. Cette articulation entre vulnérabilité physique des terres et fragilité des infrastructures de connectivité constitue un facteur d'amplification des effets de la crise.

Les répercussions de cette désorganisation ne sont pas restées confinées aux exploitations directement touchées. Le marché intérieur marocain a connu une tension sur l'approvisionnement en pommes de terre, révélatrice des effets en chaîne que les perturbations agricoles locales peuvent induire à l'échelle nationale.



Cette situation résulte d'une combinaison de facteurs convergents : détérioration des rendements liée à l'excès d'eau, interruption des cycles agricoles dans les exploitations impactées, et désorganisation logistique freinant la redistribution des stocks disponibles. Le déséquilibre offre et demande qui en découle a engendré des tensions sur les prix et l'approvisionnement pour l'ensemble des acteurs de la filière - commerçants, distributeurs et consommateurs. Bien que l'ampleur précise de cette hausse ne soit pas encore quantifiée dans les sources disponibles, les mécanismes à l'œuvre sont suffisamment documentés pour en tirer un enseignement analytique : la concentration géographique de certaines productions agricoles stratégiques dans des zones exposées aux aléas d'inondation constitue un facteur de sensibilité pour la sécurité d'approvisionnement, qui dépasse le seul périmètre régional.

Ce constat illustre la manière dont des perturbations locales des chaînes d'approvisionnement agricoles peuvent se propager rapidement à l'échelle nationale, affectant des consommateurs urbains sans lien direct avec les zones touchées. Cette transmission du choc local vers le marché national invite à examiner l'architecture productive et logistique du secteur agricole régional sous l'angle de la résilience et de la diversification.

Une réponse institutionnelle engagée, des chantiers structurels à consolider

Face à ces vulnérabilités, des initiatives d'aménagement ont été engagées. L'allocation de 10 millions de dirhams pour la réalisation d'un pont routier à Aïn Dalia — destiné à maintenir l'accès à l'établissement pénitentiaire local après les dégâts causés par les intempéries — représente une mesure concrète en direction du renforcement de la résilience des infrastructures, avec pour objectif de réduire l'isolement de certaines zones en situation d'inondation et de sécuriser les flux logistiques, notamment agricoles. Cet investissement s'inscrit dans une logique de renforcement territorial pertinente, et les enjeux identifiés par les épisodes récents invitent à envisager son inscription dans un cadre programmatique plus large, permettant de traiter l'ensemble des maillons critiques de manière coordonnée.



Dans cette perspective, trois axes d'action se dégagent :

1. Engager un diagnostic systématique du bâti vulnérable et adapter l'urbanisme en zones à risque

La réponse à l'effondrement partiel du siège municipal de Tétouan exige une action collective et coordonnée. Un recensement des bâtiments fragilisés peut être engagé selon une démarche participative associant le Conseil Régional, les communes et les services de l'État sous la coordination du Wali, dans le respect des compétences de chacun. Ce diagnostic s'appuierait sur le partage d'informations entre administrations, agences urbaines et région, afin d'identifier les besoins en réhabilitation face aux risques d'inondation et d'infiltration.

La mise en œuvre d'un plan de réhabilitation préventive relève d'un cadre contractuel entre l'État, la Région et les autres intervenants, notamment pour la prévention des inondations et la rénovation des tissus traditionnels, qui constituent des compétences partagées. Parallèlement, les contraintes hydrologiques et géotechniques doivent être intégrées dans le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs. En tant que document de référence, le SRAT fixe des orientations stratégiques que les agences urbaines et les communes sont tenues de prendre en considération dans leurs propres documents d'urbanisme et programmes sectoriels.

2. Renforcer la résilience de la base agricole et des chaînes d'approvisionnement

La submersion des parcelles agricoles autour de Ksar El Kébir et les tensions sur le marché de la pomme de terre appellent une action territoriale conjointe sur la protection des zones agricoles et la sécurisation logistique.

Par ailleurs, le PDR prévoit des actions dédiées à la lutte contre les inondations, qui constituent une base programmatique sur laquelle le Conseil de la Région peut s'appuyer pour structurer et amplifier sa réponse.

Le déficit de quantification qui traverse l'ensemble de cette crise mérite une attention particulière. L'absence de données précises sur le nombre de bâtiments touchés, les superficies agricoles affectées, les volumes de production perdus et l'ampleur des variations de prix constitue une limite pour le calibrage des réponses publiques, la mobilisation des financements appropriés et la communication avec les populations sinistrées. Le renforcement des capacités de collecte et de consolidation des données territoriales, notamment en situation post-crise, représente en ce sens un levier d'amélioration de l'efficacité de l'action publique régionale.

Cette protection nécessite une mobilisation coordonnée des services de l'État et des acteurs locaux pour orienter les investissements en drainage, compétence partagée s'exerçant par voie contractuelle. Si la couverture des risques agricoles relève de l'échelon national, les instances régionales sont consultées sur les politiques sectorielles impactant le territoire afin d'en assurer la cohérence locale.

Par ailleurs, la mise à niveau du pont d'Aïn Dalia s'inscrit dans les priorités de développement rural et d'entretien des routes non classées, portées de manière partenariale au sein du Programme de Développement Régional (PDR), document cadre définissant les actions de développement prévues sur le territoire.

3. Renforcer les dispositifs de données et développer une gestion intégrée du risque

L'amélioration des données territoriales en situation de crise nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs publics. Un dispositif de collecte et de consolidation des données post-crise peut s'appuyer sur la transmission d'informations par les administrations et établissements publics concernés (DGM, Agences de Bassins), l'ORVSIT pouvant servir de levier partagé pour enrichir le diagnostic des besoins et potentialités du territoire, élément essentiel à la planification régionale.

À plus long terme, l'intégration systématique des aléas climatiques dans les décisions d'aménagement relève d'une vision stratégique portée par le SRAT. En tant que document de référence pour l'ensemble de l'espace régional, il définit un cadre de développement durable que les administrations, établissements publics et collectivités territoriales sont tenus de prendre en considération dans leurs programmes sectoriels et contractuels. Cette démarche, fondée sur la concertation et le partenariat, vise à renforcer les capacités collectives de prévention et d'anticipation pour atténuer durablement l'impact des futurs épisodes climatiques.

Sources: [Lien 1](#) [Lien 2](#) [Lien 3](#) [Lien 4](#) [Lien 5](#)
Du 01/03/2026



Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : Accélération entrepreneuriale et défis de structuration territoriale

- Créations d'entreprises (TTA, 2025) : **15 286**
- Classement national (personnes morales) : **2^e rang**
- Part des entreprises individuelles (national) : **21,5 % (1^{er} rang)**
- Dynamique de croissance nationale (2025 vs 2024) : **+14,6 %**
- Dotation du fonds NORDEV (région TTA) : **1 MMDH**

Un rebond entrepreneurial national historique

Le bilan OMPIC 2025 enregistre 109 656 créations d'entreprises au niveau national, soit une progression de 14,6 % en glissement annuel. Cette accélération tranche avec les deux exercices précédents marqués par une quasi-stagnation (93 517 en 2023, 95 235 en 2024, soit respectivement 0 % et +1,5 %). Le rebond 2025 constitue la meilleure performance des cinq dernières années et s'inscrit dans un contexte favorable : simplification des procédures de création, préparation aux grands événements sportifs (CAN 2025, Coupe du monde 2030) et regain de confiance des investisseurs.

Sur le plan structurel, les personnes morales dominent (78 622 unités, +15,9 %), et la SARL à associé unique représente 64,7 % des formes juridiques adoptées, traduisant une recherche de simplicité administrative et de protection juridique pour les porteurs de projets individuels.

La répartition sectorielle reste dominée par le commerce (35,7 %), le BTP et l'immobilier (19,65 %) et les services divers (17,63 %). L'industrie ne représente que 7 % des créations nationales : un signal structurel sur la nature encore commerciale et tertiaire du tissu entrepreneurial, y compris dans les régions les plus dynamiques.

Région	Créations 2025	Part nationale
Casablanca-Settat	33 959	31%
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	15 286	14 %
Rabat-Salé-Kénitra	13 983	12,7 %
Marrakech-Safi	12 342	11,3 %
Souss-Massa	7 515	6,9 %
Fès-Meknès	7 454	6,8 %
Autres régions (6)	17 117	15,4 %

Radiographie de la dynamique entrepreneuriale régionale

Avec 15.286 entreprises créées en 2025, la région TTA confirme son statut de 2^e pôle entrepreneurial national pour les personnes morales, en progression nette par rapport à 2024 (4^e rang). Cette remontée au classement reflète la densification du tissu commercial et de services accompagnant la croissance démographique de la métropole tangéroise, mais aussi l'attractivité croissante de l'écosystème industriel régional pour les PME de sous-traitance et de logistique.

La région excelle en parallèle sur un indicateur structurellement sous-analysé : les entreprises individuelles. Avec 21,5 % du total national, elle occupe, pour la troisième année consécutive, la première place nationale dans cette catégorie. Ce leadership traduit un tissu dense d'auto-entrepreneurs et de petits commerçants, nourri par la forte activité informelle en transition vers la formalisation et par la proximité avec les flux commerciaux européens. C'est un actif entrepreneurial réel, mais dont la montée en valeur ajoutée reste à organiser.



Solidité du tissu : créations, radiations et durée de vie

Si la dynamique de création d'entreprises est remarquable, le bilan doit être mis en perspective avec les indicateurs de pérennité, qui constituent le véritable thermomètre de la solidité du tissu entrepreneurial.

Parallèlement aux 109 656 créations nationales, le Maroc a enregistré environ 12 400 radiations d'entreprises (personnes morales) en 2025, soit une hausse corrélée à la fin des mesures de soutien post-crise et à l'apurement des dossiers inactifs par l'administration fiscale. À l'échelle nationale, les données de l'OMPIC et de l'Observatoire de la PME indiquent qu'environ 52 % des entreprises créées ne franchissent pas le cap des 5 ans.

Dans le secteur du commerce, très dominant dans la structure régionale, ce taux tombe à 40 % après 3 ans seulement, révélant la fragilité structurelle d'un segment soumis à la pression concurrentielle et au sous-financement chronique. La durée de vie moyenne des entreprises dans la région TTA atteint 7,4 ans, légèrement au-dessus de la moyenne nationale, grâce notamment à la résilience des entreprises liées à l'écosystème de Tanger Med. Malgré cela, le taux de radiation régional (~11 % des créations) reste une vigilance à maintenir, surtout dans le commerce de proximité où les entreprises sont les plus vulnérables.

Structure sectorielle : le poids du commerce, angle mort de l'industrie

La structure sectorielle des créations d'entreprises dans la région TTA traduit une réalité contrastée : si le nombre de créations est élevé, leur répartition sectorielle soulève des questions sur la solidité du tissu économique qui se constitue. Le commerce concentre 44 % des créations, proportion sensiblement supérieure à la moyenne nationale (35,7 %). La part de l'industrie (6,85 %) apparaît modeste au regard du positionnement industriel de Tanger : les grands écosystèmes automobiles et aéronautiques s'appuient en effet sur des fournisseurs internationaux ou des PME déjà établies, sans générer suffisamment de créations nouvelles dans les échelons inférieurs de la chaîne de valeur. Le BTP et l'immobilier (15,4 %) captent quant à eux une fraction significative des créations, en lien avec le dynamisme de la construction porté par la croissance démographique et les grands projets d'infrastructure.

Asymétrie intra-régionale : une dynamique tangéroise, pas encore régionale

L'analyse territoriale interne révèle une concentration extrême. À fin octobre 2025, concentrait 9.409 entreprises sur 12.601 régionales, soit 74,7 % du total. En extrapolant ces proportions au bilan annuel de 15.286 créations, Tanger a vraisemblablement absorbé près de 11.400 unités sur l'année entière. Tétouan capte environ 13 % du total régional, Larache 3,7 %, tandis qu'Al Hoceima (2,6 %), Ksar El Kébir (2,5 %) et Chefchaouen (1,2 %) restent très en retrait.

Cette primauté de Tanger-ville est structurelle. La préfecture de Tanger-Assilah concentrait déjà 71,3 % des entreprises personnes morales actives de la région en 2023, générant 88 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée régionale. Le constat impose une lecture claire : le dynamisme entrepreneurial de la région TTA est, en réalité, une dynamique tangéroise dont les effets de diffusion vers l'arrière-pays demeurent insuffisants. Cette tendance génère des risques de saturation à Tanger (pression foncière, congestion des services) et de déprise dans les provinces périphériques.

Les catalyseurs territoriaux : atouts structurels et leviers d'approfondissement

La région TTA bénéficie d'infrastructures de premier plan qui structurent son attractivité entrepreneuriale.

Tanger Med, avec ses 1 400 entreprises et plus de 110 000 emplois directs, a hissé le Maroc dans le Top 10 mondial de la connectivité maritime, offrant aux entrepreneurs locaux des débouchés réels en logistique, maintenance industrielle et export, même si ses exigences élevées restent une barrière pour les TPE. Le **CRI-TTA** renforce cet avantage compétitif avec un délai moyen de création d'entreprise de 1,55 jour, 696 projets instruits en 2024 et près de 69 MMDH de volume d'investissement sur les neuf premiers mois de l'année.

Pour corriger la concentration excessive sur Tanger, le **fonds NORDEV** déploie une prime territoriale modulée offrant jusqu'à 30 % de subvention supplémentaire pour les projets implantés dans les provinces défavorisées comme Chefchaouen, Al Hoceima ou Ouezzane. Les premiers résultats indiquent un impact de +15 % d'investissements hors Tanger, amorçant une déconcentration encore timide vers Tétouan et Larache. Le fonds cible par ailleurs délibérément les secteurs à forte valeur ajoutée, à savoir l'industrie, l'agroalimentaire et l'économie bleue, pour réduire la dépendance au commerce de proximité. À l'horizon 2026, l'enjeu est d'aller plus loin en transformant cette prime en un dispositif global associant foncier industriel et prime à l'emploi local.

Enfin, la **Cité Mohammed VI Tanger Tech** franchit en 2025 un cap décisif : 2,1 MMDH mobilisés pour l'aménagement, 11 projets industriels chinois confirmés dans les batteries électriques et matériaux avancés, représentant 12,22 MMDH d'investissement privé. La montée en puissance du site générera une demande structurelle en sous-traitance locale, à condition que les PME régionales parviennent à franchir le seuil de certification et de technicité requis pour intégrer ces chaînes de valeur.

Écosystème d'accompagnement : incubateurs, startups et entrepreneuriat féminin

La création d'une SARL est une procédure administrative ; la création de valeur durable est un parcours d'accompagnement. C'est pourquoi le développement des structures d'incubation et de mentorat constitue un levier complémentaire indispensable pour transformer les porteurs de projets en gestionnaires d'entreprises pérennes.

Le Technopark de Tanger s'impose comme le hub central de l'innovation régionale, avec un taux de remplissage proche de 100 %. Il positionne ses priorités d'accueil sur les solutions de Logistique Tech et de Green Tech, deux secteurs en forte cohérence avec les avantages comparatifs de la région. Pour les jeunes porteurs de projets et les startups, la présence d'un tel écosystème d'accompagnement réduit significativement le risque de défaillance dans les premières années d'activité.

La Cité Mohammed VI Tanger Tech prévoit, au-delà des grands sites industriels, des centres de R&D qui serviront d'incubateurs naturels pour les startups locales spécialisées dans la mobilité électrique et les matériaux avancés. Cette articulation entre grands donneurs d'ordre et petites structures innovantes constitue un modèle à consolider pour ancrer la montée en valeur ajoutée.

L'entrepreneuriat féminin représente un levier de croissance encore sous-exploité dans la région. En 2025, seulement 18 % des entreprises créées dans la région TTA sont dirigées par des femmes, contre 22 % au niveau national, révélant un écart structurel préoccupant. Des initiatives comme "Investangier" et des partenariats avec l'AFEM (Association des Femmes Cheffes d'Entreprises du Maroc) déploient des dispositifs de mentorat spécifiques pour lever les freins culturels et faciliter l'accès au financement bancaire, souvent plus complexe pour les entrepreneuses. Combler cet écart constitue non seulement un impératif d'équité, mais aussi un gisement de croissance inexploité pour le tissu entrepreneurial régional.





Dans cette perspective, cinq axes d'action se dégagent :

1. Rééquilibrer la géographie entrepreneuriale :

Les données du baromètre OMPIC révèlent une concentration des créations d'entreprises dans les provinces littorales au détriment de l'arrière-pays. Le soutien aux entreprises et la programmation des zones d'activités économiques (ZAE) relevant des compétences propres de la région, leur ciblage dans les provinces enclavées s'inscrit dans le Programme de Développement Régional (PDR), défini pour six ans en coordination avec le Wali.

La viabilisation de ces zones requiert néanmoins un cadre contractuel mobilisant l'État, les agences urbaines et l'Agence régionale d'exécution des projets, afin de garantir la convergence des initiatives locales vers les priorités de développement régional.

2. Structurer le passage du commerce vers l'industrie

La prépondérance du commerce dans les créations d'entreprises régionales, conjuguée à la faible présence de structures industrielles formalisées dans les provinces périphériques, appelle une politique de montée en gamme sectorielle fondée sur la coopération et la solidarité. Cette ambition nécessite une mobilisation coordonnée de l'État et des acteurs territoriaux pour financer un programme de mise à niveau des PME du Rif ciblant la sous-traitance automobile, la maintenance industrielle et l'agroalimentaire, s'inscrivant dans la mission de soutien aux entreprises et de promotion de l'économie.

L'identification des filières prioritaires et l'intermédiation avec les donneurs d'ordre de Tanger Med et Tanger Tech relèvent d'une concertation avec les instances spécialisées, tandis que la formation professionnelle associée mobilise l'OFPPT et le Ministère de l'Industrie et du Commerce, dont les dispositifs nationaux complètent l'action régionale. Cet effort collectif se décline à travers un cadre contractuel entre la Région, l'État et les autres intervenants, garantissant que les projets de développement portés par le Programme de Développement Régional (PDR) s'articulent avec les politiques sectorielles nationales.

3. Valoriser le leadership en entrepreneuriat individuel:

La région affiche un taux d'entrepreneuriat individuel parmi les plus élevés du Maroc, davantage reflet d'un dynamisme de survie que d'une capacité d'accumulation. Cet enjeu appelle une action territoriale conjointe visant la formalisation et la montée en gamme de ces micro-entrepreneurs, s'inscrivant dans la mission de soutien aux entreprises et de promotion de l'économie.

La mise en œuvre de ce programme repose sur un cadre contractuel entre l'État, la Région et les acteurs spécialisés tels qu'Al Amana, Fondép et l'ANPME, conformément aux mécanismes d'exécution prévus pour le Programme de Développement Régional (PDR). À travers des conventions de partenariat, cet effort collectif permet d'articuler l'accès au crédit et les outils numériques, assurant la convergence des dispositifs nationaux avec les priorités de développement durable du territoire.

4. Anticiper les exigences de décarbonation :

L'entrée en vigueur du mécanisme européen d'ajustement carbone représente un risque structurel pour les exportateurs, appelant une action territoriale conjointe sur la décarbonation industrielle. Dans le cadre de ses compétences propres relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, le Conseil peut orienter ses dispositifs de soutien aux entreprises vers l'autoconsommation, en cohérence avec les axes du Programme de Développement Régional (PDR).

La mise en œuvre technique de cette transition repose toutefois sur une coordination formalisée avec les organismes d'État spécialisés (MASSEN, ONEE) par voie contractuelle, s'agissant d'un domaine de compétence partagée. Ce partenariat stratégique permet d'aligner les incitations régionales avec les politiques sectorielles nationales, garantissant ainsi la mise à niveau et la compétitivité durable du tissu productif régional.

5. Exploiter le baromètre OMPIC comme outil de pilotage territorial:

Le baromètre mensuel de l'OMPIC constitue un levier d'observation dont l'exploitation optimale s'inscrit dans la mission de diagnostic des besoins et des potentialités du territoire. Cette valorisation des données, essentielle au suivi et à l'évaluation de la planification régionale, permet d'enrichir les indicateurs territoriaux par province et par secteur afin d'orienter les politiques de promotion de l'entreprise.

La production d'une analyse annuelle sur la démographie des entreprises repose toutefois sur une dimension partenariale forte, s'appuyant sur la transmission par les administrations et les établissements publics des informations nécessaires à l'exercice des missions régionales. Cette synergie, qui peut être formalisée par un cadre contractuel avec l'OMPIC et le Haut-Commissariat au Plan, garantit la cohérence des indicateurs socio-économiques au sein du Programme de Développement Régional (PDR), tout en respectant les principes de coopération et de transparence de l'action publique.

Sources: [Lien 1](#) [Lien 2](#) [Lien 3](#)
Du 10/03/2026

Stress hydrique : le Nord surperforme la moyenne nationale

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma bénéficie d'une situation hydrique particulièrement favorable, portée par un taux de remplissage du bassin du Loukkos atteignant **91,9 %**, nettement au-dessus de la moyenne nationale (**72,1 %**). Cette performance traduit un repositionnement conjoncturel positif après plusieurs années de tension hydrique à l'échelle nationale.

91,9 % Taux de remplissage bassin Loukkos

72,1 % Moyenne nationale

Ce différentiel confère à la région un avantage relatif en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau, notamment pour les usages agricoles et urbains, tout en renforçant son attractivité économique à court terme. Il souligne néanmoins l'importance de consolider les dispositifs de gestion durable face à la variabilité climatique structurelle.

Source: Lien

Du 25/03/2026



RGPH 2024 : la région face aux premiers effets d'une transition accélérée

À la lumière du Policy Brief de l'ONDH, la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma s'inscrit dans les recompositions démographiques observées à l'échelle nationale. Derrière une croissance encore soutenue **(+1,26 %/an)**, se profile une transition caractérisée par une baisse de la fécondité **(2,01 enfants par femme)**, une réduction de la taille des ménages **(3,8 personnes)** et une progression du vieillissement

+1,26% Croissance annuelle

2,01 Enfants par femme

3,8 Personnes par ménage

Cette dynamique s'accompagne d'une polarisation territoriale, marquée par une concentration de la croissance dans les pôles urbains, notamment Tanger-Assilah, tandis que d'autres territoires connaissent des évolutions plus modérées. Sur le plan socio-économique, le taux d'activité (46,2 %) et le niveau de chômage (19,6 %) reflètent les transformations en cours du marché du travail.

46,2% Taux d'activité

19,6% Taux de chômage

Ces tendances reflètent une société en mutation : familles plus petites, populations plus âgées, urbanisation croissante, et des besoins en services publics qui évoluent en conséquence.

Sources: [Lien1](#) [Lien 2](#)

Du 25/03/2026

Inflation : tensions persistantes sur les produits alimentaires

L'indice des prix à la consommation enregistre une hausse mensuelle de **0,5 %** en février 2026, portée principalement par l'augmentation des prix des produits alimentaires (**+0,8 %**) contre **+0,3 %** pour les produits non alimentaires. Cette dynamique reflète des pressions continues sur certains postes clés de consommation.

+0,5% Hausse IPC
mensuelle
fév. 2026

+0,8% Produits alimentaires

+0,3% Produits non alimentaires

Les hausses concernent notamment les produits frais (poissons, fruits, viandes), ainsi que les carburants (+3,1 %), traduisant une double pression alimentaire et énergétique. Malgré des baisses ponctuelles sur certains produits (huiles, boissons), ces évolutions confirment le maintien de tensions inflationnistes susceptibles d'impacter le pouvoir d'achat des ménages à court terme.

Source: Lien

Du 18/03/2026



INFRASTRUCTURES ET CONNECTIVITÉ

Connectivité : montée en puissance aérienne et maritime

Le nord du Maroc franchit un cap significatif dans son désenclavement touristique et logistique. Tétouan bénéficie désormais de liaisons directes avec Paris, Bruxelles, Londres-Gatwick, Barcelone, Madrid et Malaga, opérées dans le cadre d'une stratégie conjointe de Royal Air Maroc et de l'ONMT visant à positionner la ville et Tamuda Bay comme destination haut de gamme sur les marchés émetteurs européens. Al Hoceima confirme une dynamique de reprise soutenue : l'aéroport Chérif Al Idrissi a enregistré en janvier 2026 une hausse de 23,3 % de son trafic passagers, soit une croissance supérieure à la moyenne nationale de 14,7 %.

Sur le plan maritime, la progression est marquée. La compagnie espagnole Baleària a enregistré en 2025 une hausse de 74 % du trafic passagers sur ses lignes avec le Maroc, avec 1,76 million de passagers et 430 000 véhicules sur les trois axes Tanger Ville–Tarifa, Tanger Med–Algésiras et Nador–Almería. Le Maroc représente désormais 27 % du total mondial des passagers de la compagnie.

Par ailleurs, le port de Tanger Med consolide sa 17^e place mondiale avec 11,1 millions d'EVP en 2025, soit une croissance de 131,3 % depuis 2019. Malgré les tensions au Moyen-Orient et la fermeture du détroit d'Ormuz, le hub maintient ses rotations via le Cap de Bonne-Espérance, avec des délais supplémentaires de 10 à 14 jours et une hausse des coûts de fret pouvant atteindre 4 000 \$/conteneur ainsi qu'une augmentation du carburant de 35 %. Le fret progresse également de 8 %. Cette dynamique s'accompagne toutefois de pressions sur certaines filières, notamment les fruits rouges, affectées par des retards logistiques sur l'axe Tanger Med–Algésiras.

Sources: [Lien 1](#) [Lien 2](#) [Lien 3](#) [Lien 4](#) [Lien 5](#) [Lien 6](#)
Du 02/03/2026



BEI - ADM : un financement structurant pour la résilience du réseau autoroutier

La Banque européenne d'investissement accorde un prêt de 300 millions d'euros à Autoroutes du Maroc (ADM) pour financer l'adaptation de près de 1 200 km d'infrastructures aux risques climatiques à l'horizon 2034. Soutenue par les garanties de l'Union européenne via le mécanisme EFSD+, cette opération s'inscrit dans le renforcement du partenariat UE–Maroc autour des enjeux de finance climatique et d'infrastructures résilientes.

Le programme cible en priorité les vulnérabilités critiques du réseau : modernisation des systèmes de drainage, stabilisation des talus, renforcement des chaussées face aux températures extrêmes et sécurisation des ouvrages d'art. Il prolonge une dynamique d'adaptation déjà engagée par ADM, tout en intégrant plus systématiquement les risques climatiques dans la conception et la maintenance des infrastructures.

Au-delà de la dimension technique, ce financement revêt une portée stratégique pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Il vise à sécuriser la continuité des flux entre zones industrielles, ports et marchés, dans un contexte de montée des aléas climatiques. En creux, il confirme un basculement des politiques d'infrastructure : la résilience devient un critère central de compétitivité territoriale, au même titre que la connectivité.

Source: [Lien](#)
Du 16/03/2026





AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Création de deux zones d'activités économiques à Chefchaouen et Targuist

Le nord du Maroc va se doter de deux nouvelles zones d'activités économiques (ZAE), l'une à Chefchaouen et l'autre à Targuist, pour un investissement global d'environ 33 millions de dirhams. Ces projets s'inscrivent dans une logique de renforcement du tissu économique local et de rééquilibrage territorial au profit de provinces qui disposent d'un potentiel de développement encore insuffisamment structuré.

La ZAE de Chefchaouen mobilise la part la plus importante du budget, soit 23 millions de dirhams. Elle prévoit la création d'espaces dédiés à l'accueil des activités professionnelles et productives, avec une implication directe de la commune, notamment à travers la mobilisation du foncier nécessaire à sa réalisation. La ZAE de Targuist complète ce dispositif en offrant, elle aussi, un cadre organisé pour les acteurs économiques locaux.

Ces deux projets visent à encadrer et dynamiser l'activité économique à l'échelle territoriale, à améliorer l'attractivité des deux provinces et à soutenir les opérateurs locaux en leur offrant des conditions d'installation adaptées à leurs besoins.

Source: [Lien](#)
Du 23/03/2026

Le pôle de Chrafate entre dans une nouvelle phase d'urbanité

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la ville nouvelle de Chrafate, Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a lancé une opération de cession de deux parcelles foncières situées au sein de la septième tranche du projet. La première (EARF 17) couvre environ 34 000 m², tandis que la seconde (EARF 18) dépasse les 76 000 m², portant l'assiette foncière totale à plus de onze hectares. Ces terrains sont spécifiquement destinés à l'accueil d'établissements d'enseignement, de structures de santé, de commerces et d'activités économiques diverses. Le prix de cession est fixé à 1 000 dirhams le mètre carré, pour une valeur globale estimée à 110 millions de dirhams, avec un acompte de 30 % exigible à la signature.

Cette offre marque un changement de nature dans la politique d'aménagement de Chrafate : après plusieurs années centrées sur la production de logements, l'opérateur public engage désormais la diversification fonctionnelle du pôle, en mobilisant du foncier dédié aux usages non résidentiels. La démarche vise à doter la ville nouvelle des équipements structurants nécessaires à l'accueil d'une population croissante, dans un contexte de montée en charge démographique soutenue par la proximité des zones d'activités économiques de la région, notamment Tanger Med et Tanger Automotive City.

Sur le plan territorial, cette opération s'inscrit dans la stratégie régionale de rééquilibrage entre le centre métropolitain de Tanger et ses extensions périphériques, en cherchant à réduire la dépendance fonctionnelle de Chrafate vis-à-vis de la ville-centre. La capacité de ce pôle à consolider son autonomie de services constituera un indicateur clé de la réussite du modèle de développement urbain intégré poursuivi à l'échelle de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Source: [Lien](#)
Du 19/03/2026

Parc éolien à Fahs-Anjra : mobilisation foncière au service de la transition énergétique

Le lancement d'une procédure d'expropriation dans la province de Fahs-Anjra marque une étape concrète dans la mobilisation du foncier nécessaire à l'implantation d'un parc éolien, s'inscrivant dans le déploiement accéléré des infrastructures énergétiques à l'échelle régionale.

Ce projet constitue une composante du programme éolien Nassim Nord, piloté par MASEN. Sa tranche localisée dans les provinces de Fahs-Anjra et M'diq-Fnideq représente une capacité de 150 MW, pour une puissance totale de 400 MW à l'échelle du programme.

Au-delà de la production d'énergie, le projet se distingue par un ancrage industriel territorial fort. La fabrication des pales est assurée par Siemens Gamesa depuis son unité de production installée à Tanger Automotive City, tandis que l'acheminement des équipements s'effectue via le port de Tanger Med, consolidant ainsi le rôle stratégique de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma comme pôle logistique et industriel de référence.

La mise en œuvre de cette procédure a néanmoins suscité certaines préoccupations relatives aux modalités de mobilisation du foncier et à ses implications au niveau local.

Sources: [Lien 1](#) [Lien 2](#) [Lien 3](#) [Lien 4](#)
Du 18/03/2026

Tanger : une station de dessalement pour sécuriser l'avenir hydrique de la région

Un projet de station de dessalement d'eau de mer vient d'être officiellement lancé dans les environs de Tanger, avec le démarrage des travaux prévu en juillet 2026 à l'issue des études techniques et des procédures administratives. Dans sa première phase, la station affichera une capacité de production de 100 millions de mètres cubes par an, avant de monter à 150 millions de mètres cubes en 2028 pour répondre à la demande croissante générée par la croissance démographique de Tanger et l'expansion de ses activités économiques. Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de gestion des ressources hydriques et dans une vision plus large de diversification des sources d'eau potable par le recours aux ressources non conventionnelles.

L'initiative répond à une réalité de plus en plus prégnante dans les zones côtières : la pression sur les ressources traditionnelles s'intensifie sous l'effet conjugué des changements climatiques et du déficit pluviométrique, fragilisant progressivement la fiabilité des sources d'approvisionnement conventionnelles, au premier rang desquelles les barrages. En dotant la région d'une infrastructure capable de produire de l'eau indépendamment des aléas climatiques saisonniers, ce projet constitue un levier de résilience hydrique structurant, dont la portée dépasse le seul périmètre urbain de Tanger pour concerner l'ensemble des besoins domestiques, industriels et agricoles du nord du Maroc.

Source: [Lien](#)
Du 25/03/2026



Energie: Le tandem Nareva-TAQA recompose le modèle d'infrastructure à Tahaddart

Le paysage énergétique évolue avec la structuration d'un partenariat entre Nareva Holding et TAQA Morocco, respectivement bras armé d'Al Mada dans l'énergie et premier producteur privé d'électricité du pays avec 2 056 MW installés.

Le premier volet concerne Tahaddart, près de Tanger : prise de contrôle conjointe de la centrale existante (400 MW) et création d'une joint-venture pour deux nouvelles unités à cycle combiné gaz, portant la capacité additionnelle entre 1 000 et 1 400 MW.

Le deuxième volet, plus structurant, associe Tanger comme site phare d'un dispositif intégré croisant énergies renouvelables et unités de dessalement alimentées par l'électricité verte.

Au-delà de l'augmentation des capacités, cette initiative traduit une évolution des modèles d'infrastructure vers des approches intégrées, permettant de mieux sécuriser des ressources critiques. Le positionnement de Tahaddart, déjà connecté au gazoduc Maghreb-Europe, renforce son rôle de point d'appui stratégique pour l'alimentation des zones industrielles et logistiques de la région.

Sur le plan stratégique, cette alliance contribue à renforcer la résilience du territoire en sécurisant simultanément l'accès à l'énergie et à l'eau, deux facteurs déterminants pour maintenir l'attractivité de la région auprès des investisseurs industriels dans les années à venir.

Source : [Lien](#)
Du 06/03/2026

AGRICULTURE, PÊCHE ET FILIÈRES PRODUCTIVES

Arrêt temporaire de la pêche à la crevette dans la zone de Larache

La Délégation de la pêche maritime à Larache a instauré une période d'arrêt biologique de la pêche à la crevette du 15 mars au 30 avril 2026. Cette mesure, fondée sur l'arrêté ministériel régissant la capture de certaines espèces de crevettes, vise à protéger les stocks durant leur phase de reproduction, période cruciale pour le renouvellement des ressources marines.

Source : [Lien](#)
Du 17/03/2026



Targha-Chmaâla : l'interdiction de récolte du vernis maintenue après contamination bactériologique

Le Secrétariat d'État chargé de la Pêche maritime a annoncé le maintien de l'interdiction de récolte et de commercialisation du vernis dans la zone conchylicole classée Targha-Chmaâla, relevant de la région Tétouan-Chefchaouen. Cette décision fait suite aux résultats d'analyses de l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH), qui ont révélé une double contamination : un dépassement des normes admises en biotoxines marines enregistré le 2 mars 2026, auquel s'ajoute une contamination bactériologique à des teneurs excédant également les seuils réglementaires. La conjonction de ces deux anomalies a conduit les autorités à prolonger la mesure restrictive déjà en vigueur.

Source : [Lien](#)
Du 09/03/2026

Fruits rouges : Une filière sous pression après des intempéries dévastatrices

Le secteur des fruits rouges traverse une période difficile, durement éprouvé par les inondations et les épisodes de froid intense qui ont marqué la saison. Les volumes de production accusent une baisse allant de 10 % à 30 %, entraînant une flambée des prix et compromettant la capacité des opérateurs à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis des supermarchés européens. Les dégâts matériels sont par ailleurs aggravés par une pénurie de plastique destiné aux serres, limitant les possibilités de protection des cultures.

Un recensement des pertes a été engagé et des soutiens publics ont été annoncés, tandis que les producteurs s'emploient à préserver ce qui peut encore l'être de la saison en cours. Dans ce contexte, les regards se tournent désormais vers le cycle printanier, dont les performances seront déterminantes pour envisager un redressement de la filière.

Source : [Lien](#)
Du 24/03/2026



GOUVERNANCE ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



Al Hoceïma désormais rattachée aux juridictions de Tanger

Un réaménagement de la carte judiciaire nationale vient d'être entériné par voie de Bulletin officiel, avec le transfert de la compétence territoriale de la province d'Al Hoceïma des juridictions de Fès vers celles de Tanger, pour ce qui concerne les tribunaux commerciaux et les juridictions administratives. Cette mesure s'appuie sur le tableau relatif à l'organisation des juridictions de premier et de second degré, incluant les cours d'appel commerciales et administratives et la définition de leurs ressorts territoriaux.

Pour la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, ce changement revêt une dimension symbolique et pratique. Il renforce la cohérence interne de la région en alignant le périmètre judiciaire sur le périmètre administratif régional, et consolide le rôle de Tanger comme pôle de référence institutionnelle pour l'ensemble du territoire. Pour les opérateurs économiques d'Al Hoceïma, le rapprochement des juridictions compétentes en matière commerciale constitue un signal positif en termes d'environnement des affaires et d'attractivité territoriale.

Source: [Lien](#)
Du 24/03/2026

SANTÉ ET CAPITAL HUMAIN

Tanger : Lancement d'un pôle d'excellence en santé mentale pour 230 MDH

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma renforce son infrastructure avec la création d'un hôpital universitaire dédié à la psychiatrie, représentant un investissement de 230 millions de dirhams. Fruit d'un partenariat entre le ministère de la Santé, le Conseil régional (apportant 30 MDH) et le Groupement sanitaire régional, ce projet couvrira l'acquisition du foncier, les études et la construction.

L'objectif est de garantir des soins de proximité répondant à des standards élevés tout en assurant la sécurité clinique des patients. Ce projet, aligné sur le programme de développement régional 2022-2027, inclut des indicateurs de suivi rigoureux sur la capacité d'accueil et la performance des prestations.

Source: [Lien](#)
Du 26/03/2026



GRANDS PROJETS



Nouveau réseau ferroviaire dans la région Nord : quatre liaisons pour désenclaver le territoire

Un projet de développement ferroviaire prend forme dans la région Tanger-Tétouan, avec la planification de quatre nouvelles liaisons structurantes : Tanger – Melloussa, Tanger – Guezanya, Aïn Dalia – Tanger Tech, et Hakama – Tétouan Centre. Ce maillage inédit vise à connecter les principales zones d'activité et pôles urbains de la région, dans une logique de développement territorial intégré à l'horizon 2030.

Le tracé révèle une volonté claire de relier les grandes plateformes économiques de la région – Tanger Med, Tanger Tech, Melloussa – aux centres urbains, tout en intégrant des nœuds logistiques stratégiques comme Hakama et Aïn Dalia. Une approche qui dépasse la simple desserte passagers pour embrasser une vision multimodale au service du tissu industriel et commercial du Nord.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique plus large du schéma directeur de l'ONCF, qui ambitionne à l'échelle nationale d'étendre la couverture ferroviaire à 90 % de la population et de connecter 43 grandes villes, contre 23 aujourd'hui. Pour la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, il constitue une opportunité de rééquilibrage territorial et de renforcement de l'attractivité économique et touristique du Nord du Maroc.

Source : [Lien](#)
Du 29/03/2026



ÉVÉNEMENTS

Travaux des commissions du Conseil régional

05/03/2026

Création de la Société de développement numérique et de l'intelligence territoriale de la région »

Lors du conseil de la région TTA, son président Omar Moro annonce franchir une nouvelle étape dans sa stratégie de digitalisation à travers la création d'une société de développement régionale nommée « Société de développement numérique et de l'intelligence territoriale de la région ». Le but de cette structure sera de piloter la transformation numérique des services régionaux, de ceux des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le projet a prévu, au-delà de dématérialiser les procédures, de contribuer activement au développement des infrastructures numériques de la région notamment l'extension de la couverture Internet à haut débit. La gouvernance du projet sera majoritairement publique, dotée d'un capital social initial de 10 millions de dirhams, tout en ouvrant une participation à d'autres partenaires.



Le 10/03/2026

Réunion du conseil de la région Tanger-Tétouan-Al- Hoceima, seconde édition du « Budget citoyen »

Le Conseil de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima a lancé, le 10 mars 2026, la seconde édition de son « Budget citoyen », un outil de transparence aligné sur les principes de l'Open Government Partnership (OGP). Dotée d'une enveloppe globale de 938,5 millions de dirhams, cette programmation consacre 70 % de ses ressources à l'investissement, priorisant les infrastructures (21 %), la santé (18 %) et l'éducation (18 %). Cette édition innove par une plateforme numérique interactive permettant de simplifier les données financières via des cartes et des infographies, tout en offrant un espace de suivi des projets en temps réel pour les citoyens. L'objectif est de renforcer la confiance entre l'institution élue et la population tout en accélérant le Programme de développement régional 2022-2027.



Sur l'agenda régional

Tanger désignée ville hôte des prochaines Assises maritimes nationales, un rendez-vous stratégique pour le secteur

La ville de Tanger est désignée pour accueillir les prochaines Assises maritimes nationales. Un appel d'offres pour leur organisation a été lancé, avec une ouverture des plis prévue début mai 2026. Cet événement de référence rassemblera les acteurs clés du secteur pour débattre des enjeux du transport maritime, de la logistique et de l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

Ce rendez-vous confirme le statut de Tanger comme hub maritime de premier plan et consolide le positionnement de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima comme pôle logistique stratégique à rayonnement international.

Cycle de formation pour les entreprises et acteurs économiques de Tanger du 15 avril au 14 mai 2026

La Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIS) de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima lance son deuxième cycle de formation 2026, articulé autour de huit séances portant sur le leadership, la RSE, l'économie circulaire et la gestion du bilan carbone. Dans la continuité du premier cycle de janvier, cette initiative vise à accompagner les opérateurs économiques régionaux vers des modèles de gestion plus performants et durables.





جهة طنجة - تطوان - الحسيمة

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ - ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ

RÉGION TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

المركز الجهوي لليقظة الاستراتيجية
والذكاء الترابي لطنجة - تطوان - الحسيمة
ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ ⴰⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ ⴰⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ ⴰⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰ
Observatoire Régional de Veille Stratégique
et d'Intelligence Territoriale de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

